

<http://psychologuesenresistance.org/spip.php?article662>



Créer un livre IV bis au code la santé : "psychologues"

- L'ACTUALITE - Evolution du métier de psychologue, de la formation -

PROFESSION

Jusqu'à présent, les psychologues ont refusé d'être dans le Code de la santé, mais on entend régulièrement rappeler, pour le regretter, que les psychologues ne figurent pas au livre IV « Professions médicales et auxiliaires médicaux », et que, de ce fait, ils ne sont pas profession de santé. Le présent article se propose d'examiner cette question, compte tenu de l'évolution récente de la profession, des demandes du public, des changements intervenus dans la notion de santé, de la prolifération du « tout psy », du doctorat d'exercice dans le cadre du cursus européen licence-master-doctorat (LMD).

**Créer un Livre IV bis,
« Psychologues »,
au Code de la santé ?**

Date de mise en ligne : lundi 10 août 2015

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

PROFESSION

Jusqu'à présent, les psychologues ont refusé d'être dans le Code de la santé, mais on entend régulièrement rappeler, pour le regretter, que les psychologues ne figurent pas au Livre IV, « Professions médicales et auxiliaires médicaux », et que, de ce fait, ils ne sont pas profession de santé. Le présent article se propose d'examiner cette question, compte tenu de l'évolution récente de la profession, des demandes du public, des changements intervenus dans la notion de santé, de la prolifération du « tout psy », du doctorat d'exercice dans le cadre du cursus européen licence-master-doctorat (LMD).

Créer un Livre IV bis, « Psychologues », au Code de la santé ?

suite de l'article sous ce document PDF

<http://psychologuesenresistance.org/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

</doc499|center>